

# COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL  
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 03/12/2019

Reçu en préfecture le 03/12/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20191129-D\_20191129\_04-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019

Date de convocation : 8 novembre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux nombre, à vingt heures quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.  
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC et M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

*Secrétaire de séance* : Mme Marie-France AQUET.

### 2019-11-29/04 – TRAVAUX DANS LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Dans la cuisine de la salle polyvalente, il y a une chambre froide. L'évacuation de la chaleur de cette chambre froide se fait directement dans la cuisine. Ce qui a pour conséquence le réchauffement de la pièce, qui à son tour engendre la mise en route du ventilateur de la chambre froide, afin de maintenir la température à l'intérieure de celle-ci à 3°C. Ce mécanisme implique une consommation électrique croissante. Au vu de ce cercle vicieux, Monsieur le Maire propose d'effectuer des travaux, afin que l'évacuation de la chaleur de la chambre froide se fasse à l'extérieur de la cuisine.

L'entreprise MAUSSION a été sollicitée pour réaliser ces travaux, le devis proposé est de 940,00 € (neuf-cent-quarante euros) HT soit 1 128,00 € (mille-cent-vingt-huit euros) TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- VALIDE le devis de l'entreprise MAUSSION pour un montant de 940,00 € (neuf-cent-quarante euros) HT soit 1 128,00 € (mille-cent-vingt-huit euros) TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire pour son exécution.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer

